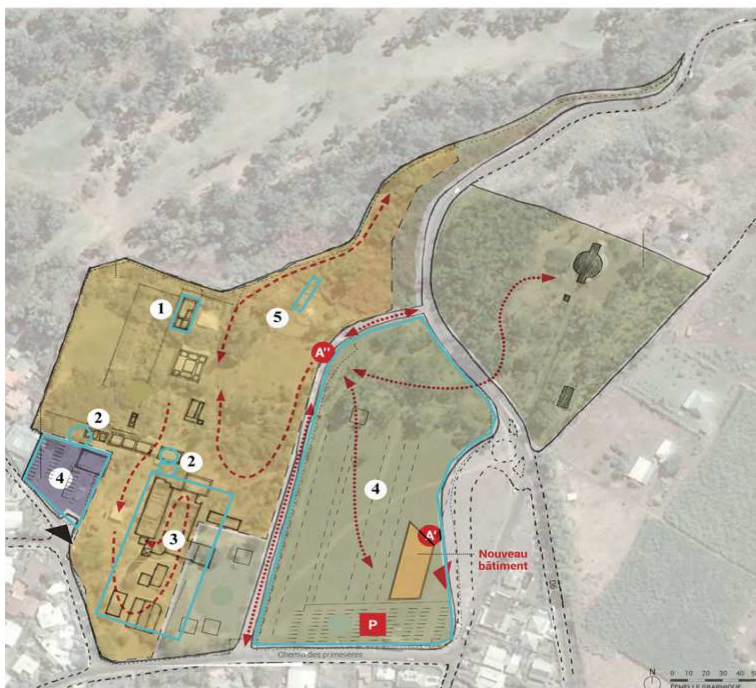


L'archéologie préventive sur le domaine de Villèle



Diagnostic archéologique - localisation des secteurs à explorer

- 1 - observation des élévations de la cuisine.
- 2 - observation des sols et fondations de l'hôpital et des longères, intérieur et extérieur.
- 3 - sondages à la périphérie des bâtiments de l'usine
- 4 - sondages systématiques
- 5 - sondage canalisation

LÉGENDE

- Espace ouvert et accessible
- Partie du domaine sous douane
- Partie technique fermée au public
- Stationnement - Entrée du musée
- - - - - Parcours hors douane
- - - - - Parcours sous douane
- A Accueil-Billetterie-Contrôle
- ▶ Entrée visiteurs - Parking
- ▶ Entrée personnel - Parking



Réalisation d'un diagnostic archéologique dans les jardins du musée de Villèle à compter du 13 mai 2019

Un peu d'histoire...

L'origine du domaine de Villèle remonte au dernier quart du XVIII^e siècle. Il était situé au cœur d'un important domaine agricole. La vocation du domaine est d'abord les cultures vivrières, auxquelles succédera la production du café puis de la canne à sucre. Cette habitation (au sens créole du terme) regroupe autour de la maison de maître l'ensemble des bâtiments de service et de production (cuisine, réserves, hôpital d'esclaves, logements des engagés, usine). Achevée en 1788, la maison de maître abrite aujourd'hui le musée de Villèle.

Le domaine de Villèle protégé au titre des monuments historiques

Le domaine de Villèle est inscrit en totalité au titre des monuments historiques depuis le 16 juin 1997. La chapelle Pointue voisine est classée quant à elle depuis 1970. Le domaine de Villèle a fait l'objet d'un vœu de classement en 2018. Le dossier sera présenté devant la commission nationale du patrimoine et de l'architecture le 13 juin 2019.

Le projet de réaménagement de Villèle

Le Conseil départemental porte un projet de réaménagement du domaine dans le cadre du futur « musée de Villèle, musée de l'habitation et de l'esclavage ». Ce projet est accompagné par le pôle patrimoine de la direction des affaires culturelles de la Réunion et les futurs travaux doivent se conformer à la réglementation sur le patrimoine archéologique et sur les monuments historiques.

Le diagnostic archéologique, acte 1 du projet de réaménagement du musée de Villèle

Le projet d'aménagement risque de mettre au jour des vestiges archéologiques des premières installations du domaine et, on peut le penser, des installations antérieures sur le site. Pour ces raisons, le préfet de La Réunion a prescrit un diagnostic archéologique qui sera conduit par l'Institut national de recherches archéologiques préventives à compter du 13 mai 2019, sur une emprise d'environ 9 hectares.

Ce premier volet d'archéologie préventive, qui durera trois semaines, vise à mettre en évidence et à caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présents sur l'emprise, à présenter les résultats dans un rapport, afin que puisse être déterminé le type de mesures dont ils doivent faire l'objet. Il sera suivi d'une fouille des vestiges de l'usine encore en élévation et des vestiges archéologiques qui seraient impactés par les travaux.

Si les vestiges sont trop importants, il pourra être demandé que l'aménagement du musée soit conçu de manière à ne pas affecter les vestiges archéologiques à protéger.

Ces opérations archéologiques aideront également à la définition du programme d'aménagement sur le site et nourriront le projet global en apportant des informations scientifiques sur le patrimoine archéologique du domaine.



Financement du diagnostic

Les diagnostics sont financés par la redevance d'archéologie préventive (RAP) laquelle est une des sources de financement de l'archéologie préventive française. Ses bénéficiaires sont l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et les services archéologiques de certaines collectivités territoriales chargés de faire les diagnostics archéologiques. Elle abonde également le Fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP) qui permet des prises en charge d'une partie ou de la totalité du coût d'une fouille et des subventions (selon certains critères).

Le diagnostic de Villèle étant prescrit dans le cadre d'une demande volontaire de réalisation de diagnostic, le montant de la redevance acquittée par le Conseil départemental s'élève à environ 45 000 €, soit environ 50 centimes du m².

Une opération d'archéologie préventive qui s'inscrit dans l'année commémorative (décembre 2018 – décembre 2019) des 170 ans de l'abolition de l'esclavage en France porté par le Conseil départemental

Pour le Conseil départemental, cette année de commémoration préfigure le futur musée, dont il souhaite qu'il devienne un pôle scientifique et culturel d'excellence dans sa thématique et un pôle de référence à La Réunion en matière de tourisme culturel.

Archéologie préventive à La Réunion, quelques données et précisions

La création du service régional de l'archéologie de la DAC de La Réunion remonte à 2010. Depuis, 48 opérations d'archéologie préventive ont été prescrites (37 diagnostics et 11 fouilles) sur l'ensemble du territoire. Le développement progressif et régulier de l'archéologie préventive s'accompagne de la consolidation des équipes locales. Depuis 2016, un centre de stockage et d'études des biens archéologiques mobiliers de La Réunion, parc de la Providence à Saint-Denis, a pour vocation de réunir les collections découvertes dans la région, de les conserver, d'en assurer l'accessibilité aux chercheurs et de diffuser les connaissances archéologiques.



La Direction des affaires culturelles de La Réunion et le service régional de l'archéologie

Au niveau régional, les missions de l'État en matière d'archéologie sont assurées par les services régionaux de l'archéologie, placés sous l'autorité des directeurs des affaires culturelles et des Préfets de région. À La Réunion, le Service régional de l'archéologie (SRA) de la direction des affaires culturelles de La Réunion, créé en 2010, administre et coordonne la politique publique de protection, d'étude et de valorisation du patrimoine archéologique (Livre V du code du Patrimoine), sur l'île de La Réunion, et dans le cadre de conventions renouvelées en 2016, à Mayotte et dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Dirigé par un conservateur régional de l'archéologie, le SRA veille à l'application de la législation relative à l'archéologie. Il prescrit les diagnostics et les fouilles préventives, instruit les demandes d'autorisation de fouilles, surveille et contrôle leur exécution, en liaison avec la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA).

En collaboration avec cette dernière, il encadre la recherche archéologique régionale et contribue à l'enrichissement et à la mise à jour de la carte archéologique nationale.

Enfin, le SRA met en œuvre les mesures nécessaires à la protection, la conservation et la promotion du patrimoine archéologique mobilier et immobilier et assure la diffusion et la promotion de la recherche.

Contacts

Direction des affaires culturelles de La Réunion
23, rue Labourdonnais
CS 71045 - 97404 Saint-Denis cedex
La Réunion, France

Virginie Motte
Conservateur régional de l'archéologie
Tél. : 06 92 43 32 59 / 02 62 41 99 48
[*virginie.motte@culture.gouv.fr*](mailto:virginie.motte@culture.gouv.fr)

Jonhattan Vidal
Ingénieur d'études, adjoint au conservateur régional de l'archéologie
Tél. : 06 92 69 13 56 / 02 62 41 99 45
[*jonhattan.vidal@culture.gouv.fr*](mailto:jonhattan.vidal@culture.gouv.fr)

Françoise Kersebet
Communication et média
Tel : 02 62 21 90 70 / 06 92 01 85 40
[*francoise.kersebet@culture.gouv.fr*](mailto:francoise.kersebet@culture.gouv.fr)



L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)

Qu'est-ce que l'Inrap ?

L'Institut national de recherches archéologiques préventives est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de la Culture et de la Recherche. Il assure la détection et l'étude du patrimoine archéologique en amont des travaux d'aménagement du territoire. Il réalise chaque année quelque 1 800 diagnostics archéologiques et plus de 200 fouilles pour le compte des aménageurs privés et publics, en France métropolitaine et outre-mer. Ses missions s'étendent à l'analyse et à l'interprétation scientifiques des données de fouille ainsi qu'à la diffusion de la connaissance archéologique.

Ses 2 200 agents, répartis dans 8 directions régionales et interrégionales, 42 centres de recherche et un siège à Paris, en font le plus grand opérateur de recherche archéologique européen.

Quelles sont les missions de l'Inrap ?

✓ Diagnostiquer

Lorsqu'un projet d'aménagement concerne une zone à enjeu patrimonial probable, un diagnostic peut être prescrit par les services de l'Etat. L'Inrap ou un autre service archéologique est alors chargé, par des sondages réguliers sur l'emprise, de détecter d'éventuels vestiges archéologiques, de les caractériser et de les dater. Il évalue ainsi l'importance patrimoniale du site.

✓ Fouiller

Si les résultats du diagnostic archéologique sont concluants, l'Etat peut prescrire une fouille qui permettra de mieux connaître le site et son évolution au cours du temps. Cette fouille, contrôlée par les services déconcentrés de l'Etat (Service Régional de l'Archéologie, SRA), peut être réalisée par l'Inrap ou par tout autre opérateur public habilité ou opérateur privé agréé par l'Etat.

✓ Etudier

Quand la fouille est achevée, les archéologues n'ont toutefois pas fini d'exploiter le potentiel du site archéologique, puisque commence le travail en laboratoire : études typologiques, examens scientifiques, dessins archéologiques... Les archéologues interprètent et mettent en relation toutes les données collectées sur le terrain. Au terme de ce travail et dans un délai de deux ans, est rédigé un rapport de fouilles qui permet de diffuser auprès de la communauté scientifique les connaissances acquises grâce à l'opération archéologique.



✓ Partager

L’Inrap a également pour mission de sensibiliser le grand public aux problématiques de l’archéologie et de la conservation du patrimoine. Cela passe par des actions culturelles ou éducatives en direction des scolaires, des familles, des groupes... Ateliers, visites de chantiers, conférences, publications, expositions, Journées nationales de l’archéologie, permettent de faire connaître à tous la richesse de notre patrimoine.

✓ Conserver

Depuis 2017 et à la demande du ministère de la Culture, l’Inrap peut intervenir à titre expérimental dans les centres de conservation et d’étude (CCE), gérés par l’Etat. Des archéologues y sont chargés en partie de la gestion de vestiges archéologiques ou de la documentation associée.



Musée de Villèle, Histoire de l'habitation et de l'esclavage

Création du musée

Créé en 1974 par le Département de La Réunion, inauguré 30 ans après la départementalisation, le musée historique de Villèle donne à voir à son ouverture le témoignage d'un modèle réussi de l'expansion coloniale française dans l'océan Indien depuis 1665, année du premier peuplement de l'île Bourbon.

Dans le cadre prestigieux d'une maison de maître, belle demeure aux allures de « château d'architecture malabare », son propos met en scène l'histoire de planteurs créoles, d'abord celle des Panon-Desbassayns, descendants d'un charpentier engagé par la Compagnie des Indes débarqué à Bourbon en 1689 puis celle de la famille de Villèle apparentée à la précédente et issue du mariage de Mélanie et Gertrude Panon-Desbassayns avec deux frères, jeunes aristocrates originaires de la région de Toulouse arrivés sur l'île respectivement en 1794 (10 août) et 1799 (10 août).

Le choix d'un lieu éminemment historique pour abriter un nouveau musée d'histoire paraît tout à fait justifié, d'autant plus que sur cette habitation, un personnage a laissé son empreinte, Omblin Panon-Desbassayns, plus connue sous son nom patronymique : Madame Desbassayns. La réputation de ce personnage très controversé oscille entre légende dorée (la Seconde Providence) et légende noire (cruelle maîtresse bannie dans l'enfer du volcan).

Développement du musée

A partir de 1988, le Département de La Réunion engage une politique culturelle volontariste au-delà de son champ de compétences propres. Dans ce contexte propice à l'émergence de nouveaux projets, le musée historique, dépendant jusqu'alors du musée Léon Dierx, devient un musée à part entière, dirigé par un conservateur pour assurer pleinement ses missions réglementaires.

Dans les années 1990, des actions significatives sont engagées : renforcement de l'équipe (guides, agents d'accueils, médiateur), acquisition d'un foncier sur lequel se trouvent d'autres témoignages patrimoniaux de l'habitation, notamment l'ancien hôpital des esclaves et l'usine à sucre. Ceux-ci font l'objet de mesures de conservation dans le cadre de premiers chantiers de restauration de 1992 à 1995.

Le musée historique de Villèle se tourne alors vers le quartier et établit des ponts avec ses habitants qui le considèrent comme un lieu encore inaccessible, dont l'histoire mise en scène ne tient pas compte de celles de leurs ancêtres, et dont ils se sentent exclus. Des associations sont créées, Kan Villèle en 1993, Cercle des muséophiles de Villèle en 1994 dans l'objectif de renouer les liens entre le vieux domaine et les gens du quartier et leur permettre de devenir des acteurs de la vie du musée et des interlocuteurs privilégiés pour partager les orientations de son développement.

Une nouvelle orientation : le musée de Villèle, histoire de l'habitation et de l'esclavage

Les années 2016/2018 sont une étape charnière pour le développement du musée. Sans ignorer les origines de sa création ni abandonner sa dénomination d'origine, dans la perspective de s'inscrire dans le schéma des musées du XXI^e siècle et de mieux se positionner dans le paysage muséal de l'île, le musée historique de Villèle entend préciser son propos.



Le projet scientifique et culturel du musée, son programme muséographique renouvelé racontera l'histoire de cette habitation depuis sa constitution durant la seconde moitié du XVIII^e siècle jusqu'aux années 1970, et accordera une place particulière à la question de l'esclavage à La Réunion qu'aucun autre musée de l'île n'aborde véritablement jusqu'à ce jour. L'ensemble du site constitue l'entité muséale et à ce titre, le diagnostic archéologique contribuera à la connaissance de son histoire et au respect de ce qui en fait sa valeur patrimoniale. En prenant appui sur les traces matérielles et immatérielles encore présentes sur ce vaste domaine, de nouveaux parcours de visites seront déployés sur l'intégralité du domaine, et prendront en compte l'ensemble des bâtiments patrimoniaux et des espaces paysagers rénovés, restaurés ou réhabilités. Le musée évoquera l'histoire de tous les acteurs qui ont contribué à la prospérité de ce domaine, les maîtres des lieux, les bâtisseurs, les familles Panon-Desbassayns et de Villèle, et aussi tous ceux qui en ont également été les forces vives, les esclaves, les travailleurs engagés, les ouvriers agricoles. C'est en assumant pleinement l'histoire de ses murs, en restant connecté au quartier de Villèle et en s'ouvrant sur l'histoire de l'esclavage dans le monde, en devenant un lieu d'excellence pour la connaissance historique et un lieu privilégié de visite pour les touristes, que le musée historique de Villèle s'affirmera tout à la fois comme un espace d'apprentissage, un espace de réflexion, un espace citoyen où se questionne l'identité individuelle et collective et où se construit la rencontre avec l'Autre.

L'archéologie et le Conseil départemental

Si le diagnostic de Villèle est la première opération d'archéologie préventive conduite sur des aménagements projetés par le Conseil départemental, la protection du patrimoine archéologique est une mission à laquelle le Conseil départemental est sensible depuis longtemps. En 2012, la collectivité a porté, sous le contrôle scientifique et technique de l'État, une première opération archéologique programmée sur le site du cimetière et des bâtiments du lazaret n°2 de la Grande Chaloupe à Saint-Denis. Depuis 2013, une exposition semi-temporaire : « Le lazaret n° 2, l'Archéologie pour écrire l'histoire » restitue au public les résultats des sondages archéologiques. Par ailleurs, l'État et le Département travaillent de concert dans le cadre d'un projet d'étude et de valorisation des vestiges archéologiques de l'îlet à Guillaume, à Saint-Denis. La première étape sera la réalisation d'un relevé du site par laser aéroporté dès 2019.

La Nuit des musées à Villèle le 18 mai 2019

À l'occasion de cette manifestation nationale portée par le Ministère de la Culture, les archéologues de l'Inrap et de la Direction des affaires culturelles de La Réunion seront présents pour renseigner le public sur l'opération archéologique en cours.

Contacts :

Département de La Réunion
Direction de la Culture et du Sport
39 bis, rue du Général de Gaulle
97400 Saint-Denis
Catherine Chane-Kune
Tél : 0262 94 87 00
catherine.chanekune@cg974.fr

Musée de Villèle
Domaine Panon Desbassayns
97435 Saint-Gilles-les-Hauts
Jean Barbier
Conservateur du musée de Villèle
Tél. : 0262 55 64 10
Jean.barbier@974